

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Frédéric Broué	1.1 Maire	99 595	18 194	20 735	750
Marc Tassé	1.2 Maire suppléant	33 783	14 190		
Hugo Berthelet	1.3 Conseiller	27 638	13 819		
Nathalie Dion	1.4 Conseiller	27 638	13 819		
Chantal Gauthier	1.5 Conseiller	27 638	13 819		
Sylvain Marinier	1.6 Conseiller	27 638	13 819		
Brigitte Voss	1.7 Conseiller	27 638	13 819		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).